

USSEP site : www.ussep.org
USSEP forum : ussep.forumactif.com
01 30 35 88 92

REGLEMENT MAYO MOUYE 2009

Piscine Intercommunale de Beaumont-sur-Oise

30 mai au 4 Juin 2009

Remise des Prix le 5 Juin 2009

Challenge aquatique ouvert à tout public – Il suffit de savoir nager
Le challenge n'est pas chronométré

Article 1 – Lieu – Date – Horaires

Le **Challenge Mayo Mouyé** est organisé par l'USSEP (Unité Santé Social et Profession) du **Samedi 30 mai au Jeudi 4 juin 2009** à la Piscine Intercommunale de Beaumont-sur-Oise – 68 boulevard Léon-Blum, aux horaires d'ouverture du public :

Samedi 30 mai	de 9 h 30 à 11 h 45 – de 14 h à 17 h 45
Dimanche 31 mai	de 9 h à 11 h 45
Lundi 1er Juin	Férié
Mardi 2 juin	de 17 h à 19 h 15
Mercredi 3 Juin	de 9 h 30 à 11 h 45 - de 14 h à 18 h 45
Jeudi 4 Juin	de 12 h à 13 h 45
Remise des Prix	Vendredi 5 juin à 19 heures

Article 2 – Publics et Objectifs

Mayo Mouyé est ouvert à tous publics, de tous âges, aux institutions, associations, collectivités, au monde économique. Il s'agit de mobiliser, autour d'une opération caritative de prévention santé sur le handicap, un large public sur les zones d'attraction, motivé pour soutenir la santé.

Manifestation sportive ludique, elle permet le lien social d'une population solidaire, et véhicule les informations sociales et santé nécessaires à l'intégration des personnes en difficultés d'insertion. C'est un challenge intergénérationnel.

Article 3 – Concept

Chaque participant doit nager le maximum de mètres possible, au moins 25 mètres (une longueur de piscine) sans s'arrêter. Il n'est pas chronométré et peut participer chaque jour. L'ensemble des mètres cumulés, tous nageurs confondus, constituera le Challenge 2009, record à battre en 2010.

Article 4 – Maillot de bain

Le maillot de bain est obligatoire ; le caleçon est interdit.

Article 5 – Technique et contrôle

Toutes les nages sont autorisées. Le mode de départ est au choix des participants. Palmes, planches et autres matériels facilitant l'épreuve sont interdits. Les participants nagent dans les couloirs délimités par la Direction de la piscine. Un animateur contrôle la distance des mètres nagés par chaque participant.

Article 6 – Catégories

Les participants peuvent se présenter dans les catégories suivantes autant de fois qu'ils le souhaitent durant le Challenge, du **30 mai au 4 juin 2009**, aux heures d'ouverture au public.

- Participants à titre individuel
 - . Poussins : - 10 ans
 - . Enfants : 10 / 13 ans
 - . Juniors : 14/17 ans
 - . Adultes : 18 / 59 ans (séparation hommes/femmes)
 - . Seniors : à partir de 60 ans
- Participants à titre collectif
 - . Associations sportives, institutions et groupes assimilés (effort physique)
 - . Autres associations et groupes variés (loisirs, handicapés, entreprises ...)

Article 7 – Gestion des mètres

La gestion des mètres est faite individuellement et par groupe par les organisateurs au fur et à mesure du passage en piscine.

Article 8 – Classement et récompenses

Le **Diplôme Mayo Mouyé 2009** sera offert à chaque participant.
Coupes, médailles et lots seront attribués à chacun des vainqueurs, à titre individuel et en groupes le **Vendredi 5 juin à 19 heures**.

Calcul des récompenses :

- Participants à titre individuel

. Le vainqueur est le participant ayant nagé le plus de mètres durant la durée du Challenge, calculé de la façon suivante :

Nombre total de mètres nagés/nombre de participations durant les cinq jours

C'est la moyenne qui est prise en compte

. Vainqueurs par niveau et par catégorie : Poussins, Enfants, Juniors, Adultes, Seniors

- Associations sportives et groupes assimilés

. Le groupe vainqueur est celui dont les participants ont nagé le plus grand nombre de mètres cumulés, calculé sur le rapport suivant :

Nombre total de mètres nagés par le groupe/nombre de participants

C'est la moyenne qui est prise en compte

. Vainqueurs par niveau et par catégorie : idem Individuel

. Un **Prix de la Solidarité** est attribué au groupe ayant déplacé le plus grand nombre de participants, quel que soit le nombre de mètres nagés.

. Un Prix est offert au **Plus Jeune** et au **Plus Âgé** des participants.

Les mètres nagés cumulés par l'ensemble des participants représentent le Résultat du Challenge Mayo Mouyé 2009. Le trophée est remis et conservé par la Piscine Intercommunale de Beaumont-sur-Oise.

Article 9 – Inscriptions

La Piscine se réserve le droit d'entrée habituel.

Le droit d'inscription à **Mayo Mouyé** est de **2 euros par participant et par participation durant les cinq jours** du Challenge, qu'il se présente en individuel ou en collectif ; une carte nominative sera attribuée par les organisateurs lors du règlement.

Les participants peuvent s'inscrire à titre individuel et dans le cadre d'un groupe. Les mètres nagés sont pris en compte simultanément dans le cadre individuel et dans le cadre du groupe.

Article 10 – Parrains et Partenaires

Les collectivités, institutions, entreprises, parrains et partenaires de **Mayo Mouyé** peuvent créer une équipe en leur nom. Elles versent un **droit d'inscription de 150 euros** à l'USSEP. Le nombre de participants représentatifs du groupe inscrit est illimité. Une carte d'inscription gratuite au Challenge Mayo Mouyé est distribuée à chaque participant pour toute la durée du challenge. Ce système permet une reconnaissance de Solidarité Publique au sein du groupe. La Piscine se réserve le droit d'entrée habituel.

Article 11 – Activité annexe

Tombola : des enveloppes, toutes gagnantes, seront en vente pendant la durée du Challenge et le jour de la Remise des Prix.

Article 12 – Dons – Adhésions – Information - Inscription

Les participants ont la possibilité de faire un don, prendre une adhésion, et s'inscrire au programme d'insertion sociale de l'USSEP. Pour tout don, un reçu Cerfa pour déduction fiscale lui est délivré ainsi qu'un abonnement au périodique trimestriel de l'association « InfoSEP », source d'informations médicales et sociales. Les participants peuvent prendre connaissance des activités des associations partenaires du **Challenge Mayo Mouyé** ayant fourni de l'information.

Article 13 – Assurances

Les organisateurs souscrivent à une police d'assurance de responsabilité civile.

Article 14 – Sécurité - Infrastructure

La sécurité est assurée par la Piscine Intercommunale de Beaumont-sur-Oise.

Article 15 – Engagement

L'engagement de chaque partenaire implique l'acceptation du présent règlement.

